



COMPTE RENDU INTEGRAL CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023 A 20 H

Le trois mars deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle, Philippe SUDRES.

Etaient absents excusé avant donné procuration : Marion BASTIT a donné procuration à Marie DELPECH, Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, Paméla ROUSSEAU a donné procuration à Sébastien NODARI.

Magali COQUOIN est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1° **Approbation des comptes de gestion 2022 budget principal et gymnase**
- 2° **Examen et vote des comptes administratifs 2022 budget principal et gymnase**
- 3° **Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude urbaine**
- 4° **Attribution marché de travaux aménagement du parking de ST HILAIRE**
- 5° **Travaux d'électrification : délégation maîtrise d'ouvrage à TE46 et convention de participation au financement**
- 6° **Tirage au sort des membres non élu(e)s aux commission participatives**
- 7° **Questions Diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 10 Février 2023 en vue de son approbation.

Madame Catherine REBIERE précise qu'elle souhaite que sa question soit inscrite au compte rendu, à savoir : elle demandait si elle pouvait avoir une copie du rapport de l'expert pour le stade.

Madame le Maire l'informe que c'est un document qui ne sera pas transmis, il pourra seulement être consultable en mairie.

Le compte rendu est approuvé à la majorité avec une abstention celle de Mathieu CROUZET.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2023-06 : Décision pour l'attribution du logement de St Hilaire pour un loyer de 476.78 € et ce à compter du 27/02/2023.

2023-07 : Décision de mettre à disposition à titre gratuit le logement T2 de la résidence de Lavayssade pour l'association « la tresse » en attendant la création du tiers-lieu au presbytère.

ORDRE DU JOUR

1° Approbation des comptes de gestion 2022 budget principal et gymnase

BUDGET PRINCIPAL :

Après vérification des écritures passées entre l'ordonnateur et le comptable sur l'exercice 2022, les résultats sont conformes et identiques.

Voici ci-dessous une petite synthèse pour l'exercice fin 2022 :

COMPTE DE GESTION

Commune de Lalbenque – budget principal

Exercice 2022

Section de fonctionnement

Recettes	2 109 517.83 €
Dépenses	2 007 439.95 €
Résultat année	102 077.88 €
Résultat antérieur	20 638.27€
Résultat cumulé de fonctionnement	122 716.15 €

Section d'investissement

Recettes	630 671.23 €
Dépenses	598 115.76 €
Résultat année	32 555.47 €
Résultat antérieur	-158 880.58 €
Résultat cumulé d'investissement	-126 325.11 €

Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé :	122 716.15 €
Résultat d'investissement cumulé :	-126 325.11 €
Résultat global (1) :	-3 608.96 €

Après examen et délibération, le compte de gestion de l'exercice 2022 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET GYMNASSE :

Après vérification des écritures passées entre l'ordonnateur et le comptable sur l'exercice 2022, les résultats sont conformes et identiques.

Voici ci-dessous une petite synthèse pour l'exercice fin 2022 :

COMPTE DE GESTION

Commune de Lalbenque – budget Gymnase

Exercice 2022

Section de fonctionnement

Recettes	59 054.86 €
Dépenses	54 659.85 €
Résultat année	4 395.01 €
Résultat antérieur	46 567.35 €
Résultat cumulé de fonctionnement	50 962.36 €

Section d'investissement

Recettes	7 667.00 €
Dépenses	0 €
Résultat année	7 667.00 €
Résultat antérieur	23 001.00 €
Résultat cumulé d'investissement	30 668.00 €

Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé :	50 962.36 €
Résultat d'investissement cumulé :	30 668.00 €
Résultat global (1) :	81 630.36 €

Après examen et délibération, le compte de gestion de l'exercice 2022 est approuvé à l'unanimité.

2° Examen et vote des comptes administratifs 2022 pour le budget principal et le budget gymnase

Madame le Maire désigne Sébastien NODARI comme président de séance pour présenter les comptes administratifs de l'année. Madame le Maire ne prend pas part au débat ni au vote.

Le président de séance donne lecture des comptes administratifs détaillés par section de fonctionnement et d'investissement, en voici une synthèse.

BUDGET PRINCIPAL :

COMPTE ADMINISTRATIF

Commune de Lalbenque – budget principal

Exercice 2022

Section de fonctionnement

Recettes	2 109 517.83 €
Dépenses	2 007 439.95 €
Résultat année	102 077.88 €

Résultat antérieur	20 638.27€
Résultat cumulé de fonctionnement	122 716.15 €
 <u>Section d'investissement</u>	
Recettes	630 671.23 €
Dépenses	598 115.76 €
Résultat année	32 555.47 €
Résultat antérieur	-158 880.58 €
Résultat cumulé d'investissement	-126 325.11 €
 <u>Solde global</u>	
Résultat de fonctionnement cumulé :	122 716.15 €
Résultat d'investissement cumulé :	-126 325.11 €
Résultat global (1) :	-3 608.96 €
Restes à Réaliser	
Recettes :	507 321.00 €
Dépenses	414 600.00 €
Solde des restes à réaliser (2) :	92 721.00 €
 <u>Solde réellement disponible (1+2) :</u>	 89 112.04€
 <u>Projet d'Affectation du résultat (lors du vote du BP 7/04/2023) :</u>	
Résultat d'investissement :	-126 325.11 €
Solde des restes à réaliser :	92 721.00 €
Solde global investissement :	-33 604.11 €
 Résultat de fonctionnement à affecter :	 122 716.15 €
 Utilisation du résultat de fonctionnement	
Couverture du déficit d'investissement (1068) :	33 604.11 €
Report à nouveau en fonctionnement :	89 112.04 €

Mme PAGES GRATADOUR demande une explication sur les postes qui ont augmenté.

Mme MOLES demande le détail du compte publication et du compte 60611 eau et assainissement. Mr NODARI précise que l'augmentation de ce compte correspond à l'arrosage de la plaine de jeux

Mme MOLES demande des explications sur le compte voyages et déplacements. Le montant correspond aux frais de déplacement de la personne venue faire la formation aux agents sur les repas bio et aux frais de participation au Congrès des maires.

Mr NODARI indique que les produits fiscaux ont augmenté à cause de l'augmentation des bases.

Mr DOLO demande pourquoi le compte 65548 a augmenté. L'adhésion au service instructeur de la communauté de communes a généré une augmentation de plus de 18000 €.

Mr MARZIN et Mr NODARI confirment qu'il y a eu transfert de compétences sans transfert de moyens.

Mme REBIERE fait remarquer les décisions prises depuis la dernière séance n'ont pas été évoquées. Mme Madame le Maire donne lecture de ces décisions en expliquant que le tiers lieu ne sera pas terminé avant 2 ans. C'est pourquoi, l'association LA TRESSE après avoir réalisé quelques travaux de rafraîchissement dans l'appartement de Lavyssade, y installera le CO-WORKING.

Mme MOLES demande quel est le nom des personnes qui travaillent dans l'espace de co-working. Mme le Maire répond qu'elle ne connaît pas les noms de toutes les personnes.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget principal.

BUDGET GYMNASSE

COMPTE ADMINISTRATIF

Commune de Lalbenque – budget Gymnase

Exercice 2022

Section de fonctionnement

Recettes	59 054.86 €
Dépenses	54 659.85 €
Résultat année	4 395.01 €
Résultat antérieur	46 567.35 €
Résultat cumulé de fonctionnement	50 962.36 €

Section d'investissement

Recettes	7 667.00 €
Dépenses	0 €
Résultat année	7 667.00 €
Résultat antérieur	23 001.00 €
Résultat cumulé d'investissement	30 668.00 €

Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé :	50 962.36 €
Résultat d'investissement cumulé :	30 668.00 €

Résultat global (1) : 81 630.36 €

Restes à Réaliser	
Recettes :	0 €
Dépenses	0 €

Pas de restes à réaliser (2) : 0 €

Solde réellement disponible (1+2) : 81 630.36 €

Projet d'Affectation du résultat (lors du vote du BP 7/04/2023) :

Résultat d'investissement :	30 668.00 €
Solde des restes à réaliser :	0.00 €
Solde global investissement :	30 668.00 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 50 962.36 €

Utilisation du résultat de fonctionnement

Pas de déficit d'investissement, donc pas d'affectation :	0.00 €
Report à nouveau en fonctionnement :	50 962.36 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget gymnase.

3° Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude urbaine

Madame le Maire rappelle la procédure d'attribution pour ce marché de maîtrise d'œuvre pour une étude urbaine en tranche ferme et des tranches optionnelles pour les différentes phases opérationnelles d'aménagement de bourg à venir.

Pour rappel, l'étude urbaine en tranche ferme est subventionnée à 50 % par la Banque des Territoires et Région (délibération sur le plan de financement de 12/2022). Mme Le Maire précise que c'est sur la tranche ferme que nous votons aujourd'hui.

Mme REBIERE demande s'il y aura la consultation des habitants, Mme le Maire répond que oui bien sûr. La consultation a été lancée en procédure adaptée en application de l'article R 2123-1° du Code de la commande publique, le 25/11/2022 pour une remise des offres le 19/01/2023 à 16h.

La mission comporte 1 tranche ferme et 6 tranches optionnelles, ainsi que 15 phases :

- Tranche optionnelle n° 1 - Avant-Projet**
 - o Phase N°1 : Etude d'avant-projet
- Tranche optionnelle n° 2 - Projet et ACT**
 - o Phase N° 1 : Etudes de projet
 - o Phase N° 2 : Assistance pour la passation des Contrats de Travaux
- Tranche optionnelle n° 3 - Place de la bascule**
 - o Phase N° 1 : Examen de conformité-visa
 - o Phase N° 2 : Direction de l'exécution du contrat de travaux
 - o Phase N° 3 : Assistance lors des opérations de réception
- Tranche optionnelle n° 4 - Rue du Marché aux Truffes**
 - o Phase N° 1 : Examen de conformité-visa
 - o Phase N° 2 : Direction de l'exécution du contrat de travaux
 - o Phase N° 3 : Assistance lors des opérations de réception
- Tranche optionnelle n° 5 - Avenue du Mercadiol**
 - o Phase N° 1 : Examen de conformité-visa
 - o Phase N° 2 : Direction de l'exécution du contrat de travaux
 - o Phase N° 3 : Assistance lors des opérations de réception
- Tranche optionnelle n° 6 - Requalification des parkings**
 - o Phase N° 1 : Examen de conformité-visa
 - o Phase N° 2 : Direction de l'exécution du contrat de travaux
 - o Phase N° 3 : Assistance lors des opérations de réception

L'estimation du marché global d'honoraires s'élève à 210 000 € HT.

Les critères de jugement des offres sont le PRIX : 40 % et la VALEUR TECHNIQUE : 60 %.

A la remise des plis : **7 candidats ou groupements**, voir détail tableau ci-dessous :

n° des plis	Nom des candidats ou groupements	Tranche Ferme	Tranche Opt.1	Tranche Opt.2	Tranche Opt.3	Tranche Opt.4	Tranche Opt.5	Tranche Opt.6	TOTAL HT
1	AXP URBICUS/IRIS CONSEIL REGIONS/AID OBSERVATOIRE	44 980,00	40 753,60	33 246,20	26 312,00	24 747,75	27 048,00	15 732,00	212 819,55
2	WOODSTOCK PAYSAGE/GETUDE/METROPOLIS/AGORACITE	29 935,00	33 480,00	48 070,00	30 515,00	24 300,00	29 065,00	7 790,00	203 155,00
3	PUVA/XMGE/INDDIGO/C2J CONSEIL	44 800,00	30 305,00	41 325,00	25 200,00	17 280,00	23 400,00	6 720,00	189 030,00
4	SAS UN POUR CENT PAYSAGES/JANE WEBER/TERRE D'AVANCE/CET INFRA/SARL SCOP ITER	44 780,00	34 000,00	66 215,00	24 395,00	15 682,50	22 652,50	3 485,00	211 210,00
5	11BIS STUDIO ARCHITECTURE ET PAYSAGE/OTCE INFRA	30 070,00	20 120,00	31 520,00	24 840,00	23 800,00	24 840,00	15 790,00	170 980,00
6	AGENCE CASALS/URBA PRO/URBACTIS	44 305,00	28 122,00	26 432,00	20 600,00	16 450,00	19 250,00	4 650,00	159 809,00
7	ATELIER A ARCHITECTURE VILLE ET LUMIERE/ALEXANDRA RAYBAUD/GETUDE/COMMERCES ET MARCHES DE France/JEAN CLERC CONSULTANT	41 000,00	24 738,00	31 806,00	21 204,00	16 492,00	18 848,00	4 712,00	158 800,00

Kevin DELON précise que le terme « étude urbaine » peut faire peur et qu'il vaut mieux parler de LALBENQUE 2035.

Un premier classement a été réalisé en fonction du cahier des charges qui avait été rédigé. Des entretiens ont eu lieu avec les 3 premiers candidats.

Après analyse des offres, le premier classement est le suivant :

Nom des candidats ou groupements	Rappel Prix global	Note Prix VP	Note technique		Note Finale	classement provisoire
	TOTAL HT	Note VP/40	Note/60	Note pondérée VT		
AXP URBICUS/IRIS CONSEIL REGIONS/AID OBSERVATOIRE	212 819,55	29,85	47,50	57,00	86,85	3
WOODSTOCK PAYSAGE/GETUDE/METROPOLIS/AGORACITE	203 155,00	31,27	41,50	49,80	81,07	5
PUVA/XMGE/INDDIGO/C2J CONSEIL	189 030,00	33,60	50,00	60,00	93,60	1
SAS UN POUR CENT PAYSAGES/JANE WEBER/TERRE D'AVANCE/CET INFRA/SARL SCOP ITER	211 210,00	30,07	38,00	45,60	75,67	6
11BIS STUDIO ARCHITECTURE ET PAYSAGE/OTCE INFRA	170 980,00	37,15	23,50	28,20	65,35	7
AGENCE CASALS/URBA PRO/URBACTIS	159 809,00	39,75	39,00	46,80	86,55	4
ATELIER A ARCHITECTURE VILLE ET LUMIERE/ALEXANDRA RAYBAUD/GETUDE/COMMERCES ET MARCHES DE FRANCE/JEAN CLERC CONSULTANT	158 800,00	40,00	41,00	49,20	89,20	2

Après négociation, le classement définitif proposé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage est le suivant :

Nom des candidats ou groupements	Rappel Prix global	Note Prix VP	Note technique		Note Finale	classement
	TOTAL HT	Note VP/40	Note/60	Note pondérée VT		
AXP URBICUS/IRIS CONSEIL REGIONS/AID OBSERVATOIRE	214 923,80	29,55	48,00	56,47	86,03	3
WOODSTOCK PAYSAGE/GETUDE/METROPOLIS/AGORACITE	203 155,00	31,27	41,50	48,82	80,09	5
PUVA/XMGE/INDIGO/C2J CONSEIL	193 430,00	32,84	51,00	60,00	92,84	1
SAS UN POUR CENT PAYSAGES/JANE WEBER/TERRE D'AVANCE/CET INFRA/SARL SCOP ITER	211 210,00	30,07	38,00	44,71	74,78	6
11BIS STUDIO ARCHITECTURE ET PAYSAGE/OTCE INFRA	170 980,00	37,15	23,50	27,65	64,80	7
AGENCE CASALS/URBA PRO/URBACTIS	159 809,00	39,75	39,00	45,88	85,63	4
ATELIER A ARCHITECTURE VILLE ET LUMIERE/ALEXANDRA RAYBAUD/GETUDE/COMMERCES ET MARCHES DE FRANCE/JEAN CLERC CONSULTANT	158 800,00	40,00	44,00	51,76	91,76	2

Mr CROUZET fait remarquer que 2 candidats ont augmenté leur prix. Mr MARZIN explique que l'on a intégré des options donc les prix ont augmenté.

Mr DOLO demande où se trouve la société PUVA et combien de personnes travaillent dans cette société.

Mme le Maire répond qu'elle se trouve à TOULOUSE et que 4 associés travaillent dans ce bureau d'études.

Mr DOLO précise que c'est un engagement long sur 15 ans pour eux et pour nous.

Mme le Maire répond que le travail se fera petit à petit. Kevin DELON rajoute qu'on ne s'engage que sur la tranche ferme pour l'instant.

Mr MARZIN indique que notre capacité d'investissement ne permet pas d'absorber tout cet investissement et qu'il est prudent de procéder par tranches optionnelles.

Mme CONQUET indique que cette société a déjà travaillé à Limogne pour le parking.

Mme Le Maire conseille d'aller sur le site de PUVA pour avoir plus d'infos.

Après examen et délibération, Madame le Maire propose de suivre la proposition de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. L'assemblée valide à la majorité avec trois abstentions (celle de Stéphane DOLO, Mathieu CROUZET et Catherine REBIERE) la proposition pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le groupement PUVA/XMGE/INDIGO/C2J CONSEIL pour un montant global de 193 430 € HT soit 232 116 € TTC et autorisation à donner au Maire pour signer le marché correspondant et l'ensemble des pièces afférentes.

4° Attribution marché de travaux aménagement du parking de ST HILAIRE

Madame le maire rappelle la procédure d'attribution pour les travaux d'aménagement du parking de ST HILAIRE.

La consultation a été faite le 20/01/2023 pour une remise de plis le 10/02/2023.

Il y a 6 entreprises qui ont remis une offre.

Récapitulatif des Critères d'attribution avec leur Coefficient :

Critère 1 : Valeur technique appréciée en fonction du mémoire technique

- **Sous critère 1 / Schéma organisationnel et gestion de chantier** : Noté sur 20 sur un total de 100 points

- **Sous critère 2 / Méthodologie de travail et prise en compte des spécificités de l'opération**

50 % (50 points sur 100 points)

Critère 2 : Critère de prix, apprécié au travers du montant porté à l'acte d'engagement –
Prix de l'offre 40 % (40 points sur 100 points)

Critère 3 : Délais - Apprécié au travers des délais d'intervention et de réalisation des Travaux –
10 % (10 points sur 100 points)

Après analyse des offres, le maître d'œuvre propose le classement suivant :

Compte tenu que les offres sont dans l'estimation, la maîtrise d'œuvre ne juge pas nécessaire de faire une phase de négociation et propose l'attribution du marché à l'entreprise MARCOULY pour **une offre de base de 65 361.50 € HT soit 78 433.80 € TTC.**

Il a été proposé deux prestations supplémentaires éventuelles :

PSE1 : SIGNALÉTIQUE/MOBILIER : 1 235.80 € HT soit 1 482.96 € TTC

PSE2 : PLANTATION : 11 599.20 € HT soit 13 919.04 € TTC

Ce qui a été déterminant c'est le délai, 5 semaines pour la société MARCOULY, 3 mois pour la société CHASSAING.

N° pli	Entreprise	Montant de l'Offre base vérifiée H.T.	Critère 1 : Valeur technique sur 50 points	Critère 2 - Prix des prestations - Prix noté sur 40 points	Critère 3 - Délais	NOTE TOTALE SUR 100 : 100%	CLASSEMENT DES OFFRES
1	ETPL&V	98 859,00 €	30,00	26,45	10,00	66,45	6
2	CHASSAING	66 533,70 €	30,00	39,30	10,00	79,30	2
3	VOINOT TP	69 486,70 €	35,00	37,63	2,00	74,63	3
4	SCTP	87 386,70 €	40,00	29,92	6,00	75,92	5
5	EMTP	84 432,11 €	25,00	30,97	10,00	65,97	4
6	MARCOULY	65 361,50 €	50,00	40,00	10,00	100,00	1

Mr CROUZET demande pourquoi ils ont la note 10 tous les 2

Mr DELON indique que c'est la valeur technique qui a fait la différence. CHASSAING avait un rapport technique inférieur à celui de MARCOULY.

Mme REBIERE demande où se trouvent les entreprises MARCOULY et CHASSAING.

Mr DELON fait une présentation rapide du projet et insiste sur le fait que c'est un travail qui émane des habitants. Le groupe projet qui a travaillé sur ce projet s'est réuni 6 fois en présence du CAUE du Lot. La 1ere partie du terrain inclut les travaux pour la cuve incendie, un espace multi usage, et une partie enherbée avec des jeux pour enfants.

Le parking ensuite sera constitué de castine, d'un mélange terre pierre et d'un terrain naturel. De nombreux arbres seront plantés.

Mme le Maire précise bien que ce projet a été réalisé par un groupe projet de 12/14 personnes et non par un élu.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec 4 abstentions celles de (Géraldine MOLES, Catherine REBIERE, Stéphane DOLO et Mathieu CROUZET) la proposition d'attribution du marché de travaux à l'entreprise MARCOULY pour une offre de base de 65 361.50 € HT, et les PSE1 signalétique/mobilier pour 1 235.80 € HT et le PSE2 plantations pour 11 599.20 € HT et autorise Madame le Maire à signer le marché et les pièces afférentes.

5° Travaux d'électrification : délégation maîtrise d'ouvrage à TE46 et convention de participation au financement

Mr NODARI informe d'une demande d'accord préalable de la TE46 pour des travaux d'électrification pour une amenée de réseau route de Laburgade pour une extension pour un lotissement de 4 lots.

Le coût estimatif de l'opération est de 10 200 € HT avec 60 % pris en charge par la commune et 40 % à la charge de la Fédération départementale d'énergies du Lot, soit pour la commune, un montant de 6 120 €.

La commune doit valider le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la FDEL.

Dans un deuxième temps, la commune propose une convention de participation financière avec le pétitionnaire pour 6 120 €.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la demande d'accord préalable avec la FDEL, valide la convention de participation et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

6° Tirage au sort des membres non élu(e)s aux commissions participatives : ce point a été traité au début des questions diverses

Le renouvellement des membres non élu(e)s aux différentes commissions participatives a été effectué.

Pour rappel avec le nombre de membres possibles en fonction du nombre d'élu(e)s :

- Commission Affaires scolaires, enfance et jeunesse : 7
- Commission Ecologie, environnement et biodiversité : 6
- Commission Aménagement des espaces publics et patrimoine : 7
- Commission Lien social et vie associative : 8
- Commission Voirie et réseaux : 8

Les tirages au sort ont eu lieu avec 44 candidatures de personnes non élues et 36 membres non élus titulaires et 8 membres suppléants. C'est une belle réussite de démocratie participative.

7° Questions Diverses

-Pour information, nous avons effectué une consultation pour la poursuite des supports de communication. Nous avons deux devis :

*Les Diodes pour un montant de 3 860 € HT pour la réalisation de 4 journaux de 12 pages,

*Miska pour un montant de 4 200 € HT pour la réalisation de 4 journaux de 12 pages.

Le devis des Diodes sera signé.

Madame le Maire souhaite donner l'information que les associations doivent demander l'autorisation à la mairie pour toute modification ou aménagement de lieux. Ces lieux sont mis à leur disposition, mais toute modification est interdite sans avoir demandé d'autorisation à la mairie.

-commémoration du 19/03/2023, rassemblement à 12 h et début de la cérémonie à 12 h 15.

-Marie-Joëlle ROCHE indique que le SYDED propose une présentation et explication sur l'utilisation d'un composteur.

- information : samedi 11/03/2023 ou samedi 18/03/2023 (selon la météo) : projet de chantier participatif pour installer le banc en pierre proche du ruisseau des vales.

Charles LONJOU souhaite préciser que des manœuvres militaires avec le dispositif ORION vont se dérouler du 5/03 au 11/03. En cas de dégradation, ou de nuisances quelconques s'adresser à la mairie, nous avons les contacts pour transmettre les éventuelles doléances.

Plus aucune question à l'ordre du jour et la séance est levée à 23 h.

La secrétaire de séance,



Magali COQUOIN.

Le Maire,



Liliane LUGOL.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu du 3 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.